



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 5 août 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Intérieur concernant l'état des recettes restant à recouvrer des communes.

D'après la loi communale, l'exercice financier des communes commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année. Toutefois, les opérations relatives au recouvrement des recettes se rapportant à cet exercice et au paiement des dépenses engagées jusqu'au 31 décembre peuvent se prolonger jusqu'au 30 avril de l'année suivante. A cette date l'exercice est définitivement clos. C'est d'ailleurs également à cette date que le receveur porte les recettes non rentrées, par débiteur et par nature, sur un état des recettes restant à recouvrer (le « Restantenetat »).

Selon un article paru au *Luxemburger Wort*, le *Restantenetat* de la Commune de Schuttrange s'est élevé à 249.711,91 euros, dont 172.000 euros étaient à charge de l'Etat.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre:

- Monsieur le Ministre peut-il nous fournir un relevé des états des recettes restant à recouvrer par commune pour l'exercice 2015 ?
- Monsieur le Ministre peut-il également préciser à chaque fois la part de l'Etat dans les recettes non rentrées ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Gilles Roth
Député

Diane Adehm
Députée



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 05 août 2016

Objet : Question parlementaire n° 2277 du 05.08.2016 de Madame la Députée Diane Adehm
et de Monsieur le Député Gilles Roth

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un
mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Président,

Henri Kox
Vice-Président de la Chambre des Députés